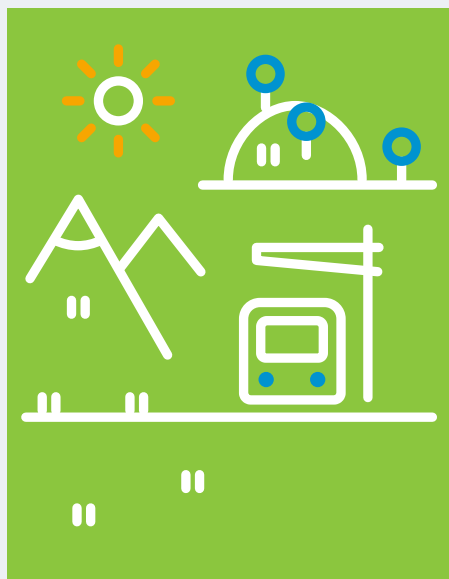


ON LA FAIT ENSEMBLE!



INSERTION PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE

Le territoire d'Occitanie dispose d'un patrimoine naturel, historique et culturel parmi les plus riches et les plus variés de France. Allant de la mer jusqu'aux crêtes de deux grands massifs, le Languedoc-Roussillon possède une richesse paysagère qui est le résultat de la diversité géologique, climatique et des variations d'altitudes. On recense, en effet, plus d'une centaine de sites remarquables classés, couvrant près de 110 000 hectares. Ce paysage exceptionnel participe donc à la qualité de vie des riverains et doit être préservé. Dans le cadre du projet ferroviaire de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan, SNCF Réseau conduit des études spécifiques pour insérer au mieux la future ligne dans les territoires.

LES GRANDES ÉTAPES DE L'INSERTION PAYSAGÈRE DU PROJET

SNCF Réseau établit un Schéma Directeur Architectural et Paysager (SDAP) de la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan. Celui-ci se décompose en trois grandes étapes, avec un diagnostic du territoire sur un périmètre élargi, une hiérarchisation des enjeux et la définition de mesures d'insertion paysagère et architecturale.

LE DIAGNOSTIC PAYSAGER

SNCF Réseau a mené une analyse approfondie des caractéristiques paysagères des territoires traversés, accompagnée d'une évaluation de leur sensibilité par rapport au projet. Un diagnostic paysager a ainsi été établi sur la base de l'atlas des paysages de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), de visites et d'enquêtes terrain, de reportages photographiques (vues panoramiques et aériennes) ainsi que de notes cartographiques. Il a permis d'identifier les grandes unités paysagères, les lignes de reliefs, les points de vue particuliers et les caractéristiques des points sensibles, notamment les zones urbanisées et les zones réglementaires.

LA HIÉRARCHISATION DES ENJEUX

À la suite du diagnostic paysager, sur l'ensemble de la Zone de Passage Préférentielle (ZPP, 22000 ha), le niveau d'enjeu est hiérarchisé ainsi :

- Les secteurs à enjeux très forts,
- Les secteurs à enjeux assez forts à forts,
- Les secteurs à enjeux faibles à modérés.

Les critères d'enjeux pris en compte sont regroupés selon trois grandes thématiques :

- La géographie et le grand paysage,
- Les perceptions visuelles,
- Les usages, les continuités et les déplacements.

LA DÉFINITION PRÉCISE DES MESURES D'INSERTION

Le SDAP fournit les lignes directrices pour l'aménagement de la future ligne et de ses abords. Sur cette base, le dossier qui sera présenté dans le cadre de l'enquête publique contiendra tous les principes de traitement proposés, site par site. Il

mettra également en scène la ligne, les éléments paysagers et architecturaux tels qu'ils seront perçus des riverains et des voyageurs. Ces principes seront encore affinés au cours des étapes ultérieures du projet et aboutiront à la production de plans détaillés par zone d'intervention.



Abbaye Sain-Félix de Montceau, Gigan

QUELLES SONT LES MESURES D'INSERTION PAYSAGÈRE POSSIBLES ?

UNE ACTION SUR LA MORPHOLOGIE DES TERRAINS (PROFIL EN LONG ET EN TRAVERS DE LA LIGNE)

La première mesure d'insertion est, dans la mesure du possible, d'abaisser le plus possible le profil en long du projet afin de limiter les covisibilités potentielles. Ensuite, un travail peut être effectué sur les modelés paysagers, que l'on réalise notamment dans les vallées, aux extrémités des remblais, et qui permettent d'harmoniser la morphologie de la ligne avec celle du relief existant. Les pentes des talus peuvent être également atténuées pour améliorer l'insertion dans les sites sensibles.

UN CHOIX DE PLANTATIONS LOCALES

Pour compléter au mieux l'intégration du projet, SNCF Réseau prévoit de réaliser des plantations aux abords de la ligne, des futurs ouvrages d'art, des talus. Ces

plantations sont faites à partir d'une palette végétale restreinte à un choix d'essences locales afin de restituer les ambiances locales et de s'adapter aux diverses caractéristiques des sols.



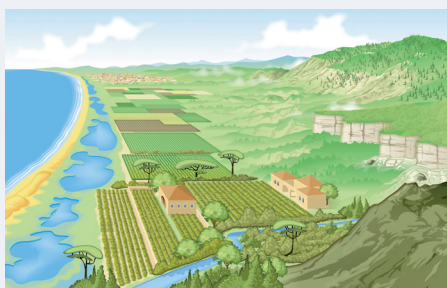
La Palme, paysage de vignes entre Corbières et étangs, emblématique de l'Aude

L'INSERTION ARCHITECTURALE DE LA LIGNE

Les viaducs et les grands ouvrages d'art, les équipements spécifiques tels que les sous-stations électriques, les bases travaux, etc., font l'objet d'une étude spécifique d'insertion paysagère. Les couleurs et les lignes des ouvrages d'art seront choisies dans des gammes adaptées, à partir d'une étude architecturale.



Canal du Midi



Paysage du Languedoc

"L'insertion paysagère et architecturale doit être adaptée aux spécificités de chaque territoire."

LA TRAVERSÉE DE SITES SOUMIS À PROTECTION RÉGLEMENTAIRE

Un projet d'infrastructure ferroviaire tel que LNMP, bien que se positionnant prioritairement dans l'évitement des enjeux, intercepte des périmètres de protection réglementaire : on peut citer, par exemple, le canal de la Robine et le Canal du Midi, classés au Patrimoine mondial de l'UNESCO, les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) de Bages (11) et Loupian (34), le site classé de la Gardiole, les sites inscrits de la Roque à Roquefort-

des-Corbières (11) et quelques périmètres de protection de Monuments Historiques.

La traversée de ces zones fera l'objet d'une insertion paysagère et architecturale détaillée qui sera instruite par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), voire du Ministre chargé des sites dans certains cas particuliers. Une concertation est menée tout au long du projet afin de répondre au mieux aux attentes des services instructeurs et des acteurs du territoire.

SNCF RÉSEAU S'ENGAGE!

Le travail paysager vise à préserver harmonieusement le cadre de vie. Anticipée dès les prémices du projet, la dimension paysagère constitue un enjeu majeur pour le projet LNMP. Tout au long du projet, SNCF Réseau travaille en étroite collaboration avec les maires des communes concernées par le projet. Le travail paysager est également réalisé en concertation avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, sur l'ensemble de son territoire.